

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
DE L'ARRONDISSEMENT D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE**

Procès-verbal de la réunion tenue le 5 octobre 2016 à 18 heures,  
au 555, rue Chabanel Ouest, 6<sup>e</sup> étage.

**Étaient présents :**

Mesdames Chantal Letendre, Lorraine Pagé et Caroline Parent  
Messieurs Claude Beaulac, Pierre Gagnier (à partir du point 5.3) et André Leguerrier

**S'est excusé :**

Monsieur André Émond

**Invités :**

Messieurs Pierre Alarie, Richard Blais, Gilles Côté et Louis-Philippe Lauzé

*La réunion commence à 18 heures 35.*

**1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé :

**D'ADOPTER L'ORDRE DU JOUR TEL QUE PRÉSENTÉ.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2. Suivi des dossiers antérieurs**

*Les membres ont été informés du suivi des dossiers traités lors de la dernière séance de travail par le tableau qui leur a été remis.*

**3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 septembre 2016.**

Il est proposé :

**D'ADOPTER LE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 7 SEPTEMBRE 2016.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### 4. Prochaine rencontre

La prochaine rencontre régulière se tiendra le mercredi 9 novembre 2016 à 18 heures à la salle du conseil, située au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600.

#### 5. Objets soumis à l'étude du comité

**5.1 a) Dossier D2016-008 :** Rendre une décision, en vertu du Règlement sur la démolition d'immeuble (RCA11 09009) quant à une demande de permis de démolition, de l'immeuble portant le numéro 10360, rue D'Iberville, Montréal - Lot 1 744 012 du cadastre du Québec, demande 3001173211.

Monsieur Louis-Philippe Lauzé présente le dossier et émet un avis favorable au nom de la Direction du développement du territoire (DDT).

**Considérant** que l'analyse de la DDT est bien fondée;

**Considérant** que le Comité déplore la perte de ce bâtiment aux caractéristiques architecturales intéressantes, pour des raisons de négligence d'entretien;

**Considérant** que les rapports font état de problèmes majeurs.

Il est proposé :

**D'APPROUVER LA DÉMOLITION DU BÂTIMENT, SOUS RÉSERVE DE L'APPROBATION DU PROJET DE REMPLACEMENT.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**5.1 b) Dossier 2167381005 :** Avis préliminaire pour approbation, en vertu du Titre VIII(PIIA) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), visant la nouvelle construction (projet de remplacement) au 10360, rue D'Iberville, Montréal.

Monsieur Louis-Philippe Lauzé présente le dossier et émet un avis favorable avec recommandations au nom de la DDT.

**Considérant** que tout projet de remplacement se doit d'être supérieur au bâtiment qu'il remplace;

**Considérant** que le projet en général manque significativement d'harmonie sur les plans architectural et urbanistique;

**Considérant** que la masse imposante du bâtiment est mal adaptée à son milieu d'insertion;

**Considérant** que les matériaux de parement foncés sont propices aux îlots de chaleur;

**Considérant** que la qualité du parement de métal imitation bois est discutable;

**Considérant** que le traitement complexe des escaliers extérieurs, les saillies en porte-à-faux et l'asymétrie du design de la façade nuisent à la fluidité du design.

Il est proposé :

**DE DEMANDER QUE LE PROJET SOIT RESSOUMIS AU COMITÉ APRÈS AVOIR ÉTÉ RETRAVAILLÉ SIGNIFICATIVEMENT À SA BASE, EN TENANT COMPTE DES CONSIDÉRATIONS EXPRIMÉES PRÉCÉDEMMENT.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**5.2 a) Dossier D2016-009 :** Rendre une décision, en vertu du Règlement sur la démolition d'immeuble (RCA11 09009) quant à une demande de permis de démolition, de l'immeuble portant le numéro 9823, avenue De Lorimier, Montréal - Lot 1 742 984 du cadastre du Québec, demande 3001176867.

Monsieur Louis-Philippe Lauzé présente le dossier et émet un avis favorable au nom de la DDT.

**Considérant** que l'analyse de la DDT est bien fondée;

**Considérant** que le bâtiment ne comporte pas de caractéristiques architecturales qui justifieraient sa restauration;

**Considérant** que le bâtiment est affecté par des vices de construction qui remontent à son origine.

Il est proposé :

**D'APPROUVER LA DÉMOLITION DU BÂTIMENT, SOUS RÉSERVE DE L'APPROBATION DU PROJET DE REMPLACEMENT.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**5.2 b) Dossier 2167381006 :** Avis préliminaire pour approbation, en vertu du Titre VIII(PIIA) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), visant la nouvelle construction (projet de remplacement) au 9823, avenue De Lorimier, Montréal - Lot 1 742 984 du cadastre du Québec, demande 3001176869.

Monsieur Louis-Philippe Lauzé présente le dossier et émet un avis favorable avec recommandations au nom de la DDT.

**Considérant** que tout projet de remplacement se doit d'être supérieur au bâtiment qu'il remplace;

**Considérant** que la composition architecturale de la façade n'est pas achevée;

**Considérant** que les changements de couleur de maçonnerie ne semblent répondre à aucun concept directeur;

**Considérant** que le projet, tel que présenté, n'est pas à la hauteur des attentes du Comité en matière de design et d'intégration architecturale et urbanistique.



Il est proposé :

**DE DEMANDER QUE LE PROJET SOIT RESSOUSMIS AU COMITÉ APRÈS AVOIR ÉTÉ RETRAVAILLÉ SIGNIFICATIVEMENT À SA BASE, EN TENANT COMPTE DES CONSIDÉRATIONS EXPRIMÉES PRÉCÉDEMMENT.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

*Monsieur Pierre Gagnier se joint à la rencontre à ce point.*

**5.3 Dossier 1164039018 :** Rendre une décision en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007) visant à autoriser l'agrandissement d'un centre de chirurgie au 999, rue de Salaberry, lots 1 487 564, 3 879 364 et 3 879 365 du cadastre du Québec - Zones 0161, 0185 et 0703.

Monsieur Pierre Alarie présente le dossier et émet un avis favorable avec recommandations au nom de la DDT.

**Considérant** que l'analyse de la DDT est bien fondée;

**Considérant** que le Comité est préoccupé par les impacts du projet sur le voisin immédiat;

**Considérant** que le traitement de la passerelle a été amélioré par rapport à la version précédente mais demeure imposant, notamment en raison du verre opaque qui confère une lourdeur et une massivité à l'ouvrage;

**Considérant** que la profondeur du bâtiment et sa fenestration le long de la ligne de propriété le séparant de la maison voisine sur Poincaré auraient avantage à être révisées pour atténuer les effets sur l'ensoleillement et l'intimité.

Il est proposé :

**DE RECOMMANDER L'APPROBATION DU PROJET PROPOSÉ SOUS RÉSERVE QUE LES CONCEPTEURS FASSENT DES EFFORTS SIGNIFICATIFS POUR ALLÉGER LA PASSERELLE ET MINIMISER LES IMPACTS SUR LE VOISINAGE, LE TOUT À ÊTRE VALIDÉ PAR LA DDT.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**5.4 Dossier 2164039011 :** Approuver, en vertu du Titre VIII du règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), la construction de cinq (5) immeubles résidentiels multifamiliaux qui porteront les numéros civiques 9645, 9649, 9653, 9657, 9661, rue Lajeunesse ainsi que deux équipements mécaniques apparents sur une façade pour les immeubles qui porteront les numéros 9645 et 9653, rue Lajeunesse, lots 5 418 986, 5 418 987, 5 418 988, 5 418 989 et 5 418 990 du cadastre du Québec - Demandes de permis nos. 3001179189, 3001179212, 3001179213, 3001179215 et 3001179216.

Monsieur Pierre Alarie présente le dossier et émet un avis favorable au nom de la DDT.

- Considérant** que l'analyse de la DDT est bien fondée;
- Considérant** que le projet correspond substantiellement à celui approuvé par la Comité il y a quelques années;
- Considérant** que le projet s'inscrit dans les critères de densification aux abords des pôles de transport collectif;
- Considérant** que le métal corrugué utilisé sur la façade latérale n'est pas détaillé et devrait avoir un profil ondulé et non pas du type des platelages de toiture.

Il est proposé :

**DE RECOMMANDER L'APPROBATION DU PROJET TEL QUE PRÉSENTÉ EN TENANT COMPTE DE LA REMARQUE PRÉCÉDENTE CONCERNANT LE MÉTAL CORRUGUÉ.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

- 5.5 Dossier 2164039010 :** Approuver, en vertu du Titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), le remplacement de la salle de refroidissement et des travaux de rénovations à l'aréna Marcelin-Wilson, située au 11301, boulevard de l'Acadie - demande de permis à venir.

Monsieur Pierre Alarie présente le dossier et émet un avis favorable au nom de la DDT.

- Considérant** que l'analyse de la DDT est bien fondée;
- Considérant** que le projet proposé répond adéquatement aux préoccupations précédemment exprimées par la Comité;
- Considérant** que l'aménagement paysager proposé met en valeur l'agrandissement.

Il est proposé :

**DE RECOMMANDER L'APPROBATION DU PROJET TEL QUE PRÉSENTÉ.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

- 5.6 Avis préliminaire :** Rendre une décision, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), visant à autoriser l'occupation du bâtiment situé au 9780, rue Meilleur, à des fins d'école d'enseignement spécialisé, d'activités communautaires, socioculturelles et sportives et de lieu de culte - Zone 0346.

Monsieur Pierre Alarie présente le dossier et émet un avis favorable au nom de la DDT.



- Considérant** que l'analyse de la DDT est bien fondée;
- Considérant** que le projet permet d'occuper des locaux dans un secteur où le taux de vacance est relativement élevé;
- Considérant** que l'usage proposé, par ses horaires complémentaires, n'entre pas en conflit avec la vocation industrielle du secteur;
- Considérant** que l'emplacement est à bonne distance de tout secteur résidentiel et ne générera pas de problème de stationnement.

Il est proposé :

**DE DONNER UN AVIS PRÉLIMINAIRE FAVORABLE AU PROJET PRÉSENTÉ.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

- 5.7 Dossier 2161066022 :** Demande d'approbation, en vertu du Titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), visant à autoriser la transformation de la façade du bâtiment et l'installation d'enseignes pour le local situé au 1001, rue du Marché-Central, suite A-11, lot 2 349 634 du cadastre du Québec - Demande de permis de transformation 3001176625 et demande de certificat d'affichage 3001191946.

Monsieur Pierre Alarie présente le dossier et émet un avis favorable au nom de la DDT.

- Considérant** que l'analyse de la DDT est bien fondée;
- Considérant** que les enseignes correspondent à l'image corporative de l'entreprise;
- Considérant** que le projet s'inscrit harmonieusement dans son milieu d'insertion.

Il est proposé :

**DE RECOMMANDER L'APPROBATION DU PROJET ET DES ENSEIGNES TEL QUE PRÉSENTÉS.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

- 5.8 Dossier 2164039012 :** Approuver, en vertu du Titre VIII du règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), le remplacement d'une partie des ouvertures et du mur-rideau pour l'immeuble situé au 555-561, boulevard Crémazie Est - demande de permis no. 3001202316.

Monsieur Pierre Alarie présente le dossier et émet un avis favorable au nom de la DDT.

- Considérant** que les caractéristiques architecturales de ce bâtiment institutionnel doivent être préservées pour assurer sa cohérence;

**Considérant** que le changement de couleur des meneaux serait un recul sur le plan architectural;

**Considérant** que l'argumentation basée sur l'harmonisation avec la tour qui surplombe l'édifice d'origine est erronée et contredit l'intention évidente des concepteurs.

Il est proposé :

**DE RECOMMANDER L'APPROBATION DU REMPLACEMENT DES MURS RIDEAUX CONDITIONNELLEMENT À CE QUE CEUX-CI SOIENT DE COULEUR NOIRE ET LE PLUS POSSIBLE CONFORMES AU DESIGN D'ORIGINE.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**5.9 Dossier 1164039015 :** Rendre une décision, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA07 09010), relativement à l'aménagement d'une unité de stationnement en cour avant d'une longueur inférieure au minimum prescrit et dont l'empiètement dans la partie de la cour avant comprise entre le prolongement des murs latéraux du bâtiment principal est supérieure au maximum autorisé et à l'aménagement d'une cour anglaise d'une superficie inférieure au minimum prescrit pour l'immeuble situé au 12484-12490, rue Cousineau, sur le lot 2 376 036 du cadastre du Québec.

Monsieur Pierre Alarie présente le dossier et émet un avis favorable au nom de la DDT.

**Considérant** que l'analyse de la DDT est bien fondée;

**Considérant** que le projet vient corriger de façon permanente un problème récurrent;

**Considérant** que la configuration proposée permettra d'intégrer un aménagement paysager qui atténuera la hauteur des murets de protection.

Il est proposé :

**DE RECOMMANDER L'APPROBATION DE LA DÉROGATION DEMANDÉE.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**5.10 Dossier 1164039016 :** Rendre une décision, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA07 09010), relativement à l'aménagement d'une unité de stationnement en cour avant d'une longueur inférieure au minimum prescrit et dont l'empiètement dans la partie de la cour avant comprise entre le prolongement des murs latéraux du bâtiment principal est supérieure au maximum autorisé et à l'aménagement d'une cour anglaise d'une superficie inférieure au minimum prescrit pour l'immeuble situé au 12494-12500, rue Cousineau, sur le lot 2 376 035 du cadastre du Québec.

Monsieur Pierre Alarie présente le dossier et émet un avis favorable au nom de la DDT.



**Considérant** que l'analyse de la DDT est bien fondée;

**Considérant** que le projet vient corriger de façon permanente un problème récurrent;

**Considérant** que la configuration proposée permettra d'intégrer un aménagement paysager qui atténuera la hauteur des murets de protection.

Il est proposé :

**DE RECOMMANDER L'APPROBATION DE LA DÉROGATION DEMANDÉE.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**5.11 Avis préliminaire :** Approuver, en vertu du Titre VIII l'ajout d'un étage à une partie d'une résidence unifamiliale située au 12265, avenue LeMesurier– lot 1 901 152 du cadastre du Québec. Écoterritoire de la Coulée du ruisseau Bertrand.

Monsieur Pierre Alarie présente le dossier et émet un avis favorable au nom de la DDT.

**Considérant** que l'analyse de la DDT est bien fondée;

**Considérant** que le Comité a un préjugé nettement favorable à l'option 2 qui consiste à agrandir au sol plutôt qu'au dessus du garage;

**Considérant** qu'advenant un agrandissement au dessus du garage, la toiture devra être reculée à l'image du mur du garage et non en continuité avec la toiture existante.

Il est proposé :

**DE DONNER UN AVIS PRÉLIMINAIRE FAVORABLE AU PROJET SOUS RÉSERVE DES COMMENTAIRES FORMULÉS PRÉCÉDEMMENT.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**5.12 Dossier 2167430002 :** Demande d'approbation, en vertu du Titre VIII (PIIA) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), visant la modification des pentes de toiture et l'ajout de marquise à l'entrée principale et au-dessus de la porte de garage au numéro civique 7900, avenue Jean-Bourdon – Lot 1 900 428 du cadastre du Québec, demande 300116829 - Secteur significatif FF.

Monsieur Louis-Philippe Lauzé présente le dossier et émet un avis favorable au nom de la DDT.

**Considérant** que l'analyse de la DDT est bien fondée;

**Considérant** que la marquise d'entrée proposée est d'un type différent de celle surplombant le garage;



**Considérant** que le Comité s'interroge sur la couleur des bardeaux de toit proposés.

Il est proposé :

**DE RECOMMANDER L'APPROBATION DU PROJET PROPOSÉ.**

**DE SUGGÉRER AU REQUÉRANT DE MODIFIER LA MARQUISE D'ENTRÉE PRINCIPALE POUR L'HARMONISER À CELLE DU GARAGE (TROIS VERSANTS SANS GALBE).**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**5.13 Dossier 2167430011 :** Demande d'approbation, en vertu du Titre VIII (PIIA) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), visant le changement du balcon, le réaménagement d'une cour anglaise, le remplacement de revêtement et le remplacement d'une clôture au numéro civique 12 434, rue Cousineau – Lot 2 376 006 du cadastre du Québec, demande 3001172385 - Secteur significatif D.

Monsieur Louis-Philippe Lauzé présente le dossier et émet un avis favorable avec recommandations au nom de la DDT.

**Considérant** que l'analyse de la DDT est bien fondée;

**Considérant** que les moulures d'encadrement de la porte principale constituent un élément caractéristique de ce type de bâtiment et devraient être conservées;

**Considérant** que le projet est sobre et de qualité.

Il est proposé :

**DE RECOMMANDER L'APPROBATION DU PROJET PROPOSÉ SOUS RÉSERVE DE LA PRÉSERVATION DES MOULURES D'ENCADREMENT DE LA PORTE PRINCIPALE.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**5.14 Dossier 2167430005 :** Demande d'approbation, en vertu du Titre VIII (PIIA) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), visant l'aménagement d'une piscine ainsi que l'ajout d'un escalier et d'un balcon au numéro civique 9029, boulevard Gouin Ouest - Lot 2 483 201 du cadastre du Québec, demande 3001172577 - Parcours riverain.

Monsieur Louis-Philippe Lauzé présente le dossier et émet un avis favorable avec recommandations au nom de la DDT.

**Considérant** que l'analyse de la DDT est bien fondée;

**Considérant** que les dessins de présentation permettent difficilement d'apprécier les niveaux et conditions d'implantation du projet;

**Considérant** que les appareils de traitement de l'eau pourront être relocalisés et dissimulés en cour latérale, potentiellement sous l'escalier.

Il est proposé :

**DE RECOMMANDER L'APPROBATION DU PROJET PROPOSÉ SOUS RÉSERVE QUE LES APPAREILS MÉCANIQUES SOIENT RELOCALISÉS DANS LA COUR LATÉRALE OÙ SERA CONSTRUITE LA PISCINE.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**5.15 Dossier 2167430009 :** Demande d'approbation, en vertu du Titre VIII (PIIA) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), visant la transformation des façades au numéro civique 3550, boulevard Gouin Ouest - Lot 1 983 770 du cadastre du Québec, demande 3001172577 - Secteur significatif F.

Monsieur Louis-Philippe Lauzé présente le dossier et émet un avis favorable avec recommandations au nom de la DDT.

**Considérant** que le bâtiment existant exprime une certaine urbanité qui semble perdue dans le projet de rénovation;

**Considérant** que l'esprit et le raffinement du bâtiment d'origine, qui s'inscrivent dans la logique de leur milieu d'insertion, devraient être préservés;

**Considérant** que le traitement de la base de blocs de béton est mal intégré à l'ensemble de la façade faisant face à la rue Bolhé et aurait avantage à être inspiré du bâtiment existant;

**Considérant** que les contrastes de couleurs de matériaux paraissent trop accentués.

Il est proposé :

**DE DEMANDER QUE LE PROJET SOIT RESSOUMIS AU COMITÉ APRÈS AVOIR ÉTÉ RETRAVAILLÉ SIGNIFICATIVEMENT À LA LUMIÈRE DES COMMENTAIRES FORMULÉS PRÉCÉDEMMENT.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**5.16 Dossier 2164197008 :** Demande d'approbation, en vertu du Titre VIII (PIIA) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), visant les travaux de transformation dont le remplacement des portes et fenêtres et les revêtements extérieurs en façades pour la résidence située au 6990, boulevard Gouin Ouest – lot 2 376 624 du cadastre du Québec - Secteur significatif F - Demande 3001121792.

Monsieur Louis-Philippe Lauzé présente le dossier et émet un avis favorable avec recommandations au nom de la DDT.

**Considérant** que la recommandation de la DDT d'utiliser de la brique rouge caractéristique du secteur (découlant de la réglementation) aurait pour effet de remettre en question tous les autres matériaux proposés qui sont pourtant bien harmonisés;

**Considérant** que le bâtiment existant ne comporte pas de brique rouge;



**Considérant**

que le projet proposé est bien conçu dans son ensemble et répond aux commentaires précédents du Comité.

Il est proposé :

**DE RECOMMANDER L'APPROBATION DU PROJET TEL QUE PROPOSÉ PAR LES REQUÉRANTS.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**5.17 Dossier 2167430004 :** Demande d'approbation, en vertu du Titre VIII (PIIA) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), visant l'agrandissement de la résidence en cour latérale au numéro civique 10330, avenue De l'Esplanade – Lot 1 486 415 du cadastre du Québec, demande 3001168666 - Secteur significatif L.

Monsieur Louis-Philippe Lauzé présente le dossier et émet un avis favorable au nom de la DDT.

**Considérant**

que l'analyse de la DDT est bien fondée;

**Considérant**

que le projet proposé est bien équilibré et s'inscrit harmonieusement dans son milieu d'insertion;

**Considérant**

qu'une partie de la brique devant être ajoutée sur le volume existant devrait être récupérée du bâtiment existant et que les joints devraient être de la même couleur que la brique existante.

Il est proposé :

**DE RECOMMANDER L'APPROBATION DU PROJET TEL QUE PRÉSENTÉ SOUS RÉSERVE QUE LA BRIQUE À POSER SUR LE VOLUME EXISTANT SOIT RÉCUPÉRÉE DU BÂTIMENT EXISTANT ET QUE LES JOINTS SOIT HARMONISÉS AUX JOINTS EXISTANTS POUR ASSURER UNE TRANSITION INVISIBLE.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**5.18 Dossier 2167430006 :** Demande d'approbation, en vertu du Titre VIII (PIIA) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), visant la transformation des façades au numéro civique 9700, boulevard Saint-Laurent - Lot 1 988 644, 1 988 645 et 1 988 646 du cadastre du Québec, demande 3001034065.

Monsieur Louis-Philippe Lauzé présente le dossier et émet un avis favorable au nom de la DDT.

**Considérant**

que l'analyse de la DDT est bien fondée;

**Considérant**

que la transformation des façades améliorera considérablement le bâtiment;

**Considérant**

que l'aménagement paysager proposé contribuera à atténuer la visibilité du stationnement existant en cour avant.

Il est proposé :

**DE RECOMMANDER L'APPROBATION DU PROJET TEL QUE PRÉSENTÉ.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**5.19 Dossier 2167430003 :** Demande d'approbation, en vertu du Titre VIII (PIIA) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), visant l'enlèvement de la marquise et la réfection de 2 bassins de toiture au numéro civique 1239, boulevard Gouin Est - Lot 2 496 751 du cadastre du Québec, demande 3001140942. Secteur significatif DD - Immeuble significatif.

Monsieur Louis-Philippe Lauzé présente le dossier et émet un avis favorable avec recommandations au nom de la DDT.

**Considérant** que l'analyse de la DDT est bien fondée;

**Considérant** que le projet est respectueux de son cadre d'insertion;

**Considérant** que le détail de la base des garde-corps devrait être corrigé selon les recommandations de la DDT.

Il est proposé :

**DE RECOMMANDER L'APPROBATION DU PROJET PROPOSÉ SOUS RÉSERVE DE LA CORRECTION DU DÉTAIL DE GARDE-CORPS SELON LES RECOMMANDATIONS ET À ÊTRE VALIDÉ PAR LA DDT.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**5.20 Dossier 2167430001 :** Demande d'approbation, en vertu du Titre VIII (PIIA) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), visant le remplacement de la fausse mansarde, la modification du revêtement extérieur et le changement des fenêtres au numéro civique 252, boulevard Gouin Est - Lot 1 995 847 du cadastre du Québec, demande 3001161766 - Secteur significatif DD - Parcours riverain.

Monsieur Louis-Philippe Lauzé présente le dossier et émet un avis favorable avec recommandations au nom de la DDT.

**Considérant** que la corniche proposée peut difficilement être réduite en hauteur en raison de la probable absence de maçonnerie sous l'actuelle fausse mansarde;

**Considérant** que la corniche proposée paraît tout de même un peu trop massive;

**Considérant** que l'impression de masse de la corniche pourrait être atténuée notamment par le rabaissement relatif de la partie horizontale en saillie;

**Considérant** que le reste du projet est équilibré et harmonieux.



Il est proposé :

**DE RECOMMANDER L'APPROBATION DU PROJET PROPOSÉ SOUS RÉSERVE QUE LA CORNICHE SOIT RETRAVAILLÉE POUR EN ATTÉNUER L'EFFET DE MASSE, À ÊTRE VALIDÉ PAR LA DDT.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

- 5.21 Dossier 2167430008 :** Demande d'approbation, en vertu du Titre VIII (PIIA) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), visant le réaménagement de la devanture au numéro civique 1747, Fleury Est - Lot 2 494 636 du cadastre du Québec, demande 3001173065.

Monsieur Louis-Philippe Lauzé présente le dossier et émet un avis favorable au nom de la DDT.

**Considérant** que l'analyse de la DDT est bien fondée;

**Considérant** que le projet s'inscrit harmonieusement dans son milieu d'insertion.

Il est proposé :

**DE RECOMMANDER L'APPROBATION DU PROJET TEL QUE PRÉSENTÉ.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

- 5.22 Dossier 2167430007 :** Demande d'approbation, en vertu du Titre VIII (PIIA) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), visant la transformation des façades au numéro civique 1745, boulevard Henri-Bourassa Est - Lot 2 494 482, Secteur significatif DD - Secteur patrimonial du Sault-au-Récollet. Demande 3001180822 - Secteur significatif DD.

Monsieur Louis-Philippe Lauzé présente le dossier et émet un avis favorable au nom de la DDT.

**Considérant** que l'analyse de la DDT est bien fondée;

**Considérant** que la transformation mineure de la marquise est compatible avec les caractéristiques du bâtiment.

Il est proposé :

**DE RECOMMANDER L'APPROBATION DU PROJET TEL QUE PRÉSENTÉ.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

- 5.23 Dossier 2167430010 :** Demande d'approbation, en vertu du Titre VIII (PIIA) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), visant la transformation d'ouvertures au numéro civique 1992-1994, boulevard Gouin Est - Lot 4 497 225, Secteur

significatif DD - Secteur patrimonial du Sault-au-Récollet. Demande 3001176674.

Monsieur Louis-Philippe Lauzé présente le dossier et émet un avis favorable avec recommandations au nom de la DDT.

- Considérant** que l'analyse de la DDT est bien fondée;
- Considérant** que la petite fenêtre horizontale proposée vis-à-vis l'escalier intérieur n'est pas bien agencée au bâtiment et devrait être éliminée;
- Considérant** que les cadrages et le revêtement de finition qui doivent être refaits devraient être de même typologie que l'existant.

Il est proposé :

**DE RECOMMANDER L'APPROBATION DU PROJET PROPOSÉ SOUS RÉSERVE QUE LA PETITE FENÊTRE HORIZONTALE VIS-À-VIS L'ESCALIER INTÉRIEUR SOIT ÉLIMINÉE ET QUE LES CADRAGES ET REVÊTEMENT DE FINITION SOIENT SEMBLABLES À L'EXISTANT.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**5.24 Dossier 2167430012 :** Demande d'approbation, en vertu du Titre VIII (PIIA) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), visant la réfection des noues et des chatières de la toiture au numéro civique 1829, boulevard Gouin Ouest - Lot 1 745 374 du cadastre du Québec - Monument historique - Site patrimonial du Sault-au-Récollet - Immeuble Significatif - Secteur Significatif DD - demande 3001176202

Monsieur Louis-Philippe Lauzé présente le dossier et émet un avis favorable au nom de la DDT.

- Considérant** que l'analyse de la DDT est bien fondée;
- Considérant** que le projet vise à préserver l'intégrité patrimoniale du monument;
- Considérant** que le projet a reçu l'approbation du ministère de la Culture.

Il est proposé :

**DE RECOMMANDER L'APPROBATION DU PROJET TEL QUE PRÉSENTÉ.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **6. Levée de l'assemblée**

Il est proposé :

**DE LEVER L'ASSEMBLÉE.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



*L'assemblée est levée à 22 heures 05.*

  
Pierre Gagnier  
Président

  
Richard Blais  
Secrétaire de l'assemblée

Signé le 8 nov. 2016

